

## Edito



**« Derrière les regrets que nous inspire cette froide application du fait majoritaire, nous pouvons partager de la fierté, d'avoir mis notre pouvoir d'initiative au service non de la polémique mais de l'intérêt général. »**

Le 2 décembre dernier, l'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi modifiant les délais de prescription de l'action publique des agressions sexuelles, qu'en votre nom j'avais portée devant nos collègues. En inscrivant cette initiative à l'ordre du jour de nos travaux, le groupe UDI avait pourtant fait le pari du consensus.

Ainsi et dans le prolongement du travail mené au Sénat par Muguet Dini et Chantal Jouanno, il s'agissait avec ce texte d'en finir avec une bien triste réalité, qui veut que sur les 191 500 agressions sexuelles commises chaque année dans notre pays, seules 5 % débouchent sur une condamnation par les tribunaux. Derrière ces chiffres il y a, entre autres explications, le phénomène, désormais documenté scientifiquement, d'amnésie traumatique, une amnésie qui touche les victimes d'agressions pour ne se dissiper que plusieurs années, parfois plusieurs décennies plus tard, et il y a surtout l'absolue détresse de ces victimes, qu'on prive injustement du droit de saisir la justice après expiration des délais de prescription. A cette détresse, notre proposition de loi apportait une réponse claire, concrète et immédiate, malgré tout ce sont l'idéologie et les logiques partisanes qui l'ont emporté.

Pourtant et derrière les regrets que nous inspire cette froide application du fait majoritaire, nous pouvons partager de la fierté, celle d'abord d'avoir mis notre pouvoir d'initiative au service non de la polémique mais de l'intérêt général, conformément en cela à notre ambition d'incarner une opposition constructive et au service du pays, celle surtout, une fierté teintée d'espoir, d'avoir non pas clos mais ouvert un débat, en nous faisant dans l'hémicycle, la voix de ces victimes aujourd'hui ignorées par la Justice, la voix de ceux qui n'en ont pas.

**Sonia Lagarde, Députée de Nouvelle-Calédonie**

## Questions au Gouvernement

« Depuis juin 2009, Asia Bibi, Pakistanaise et chrétienne, est emprisonnée et condamnée à la pendaison pour blasphème pour avoir bu de l'eau dans un puits censé être interdit aux chrétiens. Cette terrible et effroyable sentence témoigne tant de la maltraitance dont les femmes sont victimes que du développement de l'obscurantisme religieux. Asia Bibi ne peut et ne doit pas mourir pour un verre d'eau. »

**François Rochebloine, Député de la Loire, 3 décembre**

« Vous considérez, il me semble à tort, que les services à la personne constituent un cadeau qu'on ferait aux plus favorisés, alors qu'il s'agit en réalité d'un formidable vivier d'emplois non délocalisables, qui permettrait, en cette période difficile, de procéder au redressement économique et social de la France... Quand comptez-vous passer d'une posture assez dogmatique à une autre, plus pragmatique, au bénéfice de l'emploi dans ce pays et au service des plus fragiles ? »

**Laurent Degallaix, Député du Nord, 2 décembre**

« L'émission de dette de la France en 2015, soit 216 milliards d'euros – ce qui fait de nous les champions de la zone euro pour l'émission de dette en 2015 ..., ce qui va porter à plus de 2 000 milliards d'euros la dette de la France... Comment lancer un appel à notre jeunesse, en lui disant de préparer son avenir... »

**Jean-Christophe Fromantin, Député des Hauts-de-Seine, 2 décembre**

# En séance

A l'occasion de sa troisième journée d'initiative parlementaire qui s'est tenue le jeudi 27 novembre, le Groupe avait inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale trois propositions de loi.

## La proposition de loi modifiant le délai de prescription de l'action publique des agressions sexuelles

*Auteurs : Muguet Dini et Chantal Jouanno, Sénatrices UDI-UC -Rapporteur : Sonia Lagarde*

- ★ Si la France s'est dotée d'un dispositif répressif sévère à l'encontre des auteurs de violences sexuelles, seule une part infime de ces violences est portée à la connaissance des autorités
- ★ A cet égard, les délais de prescription de ces faits, pourtant dérogatoires lorsque la victime est un mineur, **peuvent apparaître inadaptés lorsque le traumatisme subi se traduit par une amnésie dissociative**, plaçant la victime dans l'impossibilité de dénoncer les faits subis pendant une période parfois très longue.
- ★ La proposition de loi initiale vise donc à **replacer la victime au centre du dispositif, en prévoyant que le délai de prescription des viols et agressions sexuelles aggravés**, notamment des faits d'inceste, ne commencera à courir **qu'à partir du moment où la victime est en mesure de révéler l'infraction dont elle a été victime**.
- ★ La proposition de loi, telle qu'adoptée par le Sénat, **permet de porter le délai de prescription des viols sur mineurs de 20 à 30 ans, et celui des agressions sexuelles de 10 à 20 ans**.

### Vu du groupe UDI

- ★ De nombreuses victimes, trop âgées pour être entendues par la police ou la gendarmerie, espéraient beaucoup du vote de ce texte.
- ★ **Les chiffres officiels communiqués par les services de police et de gendarmerie font état, en 2012, de 10 300 violences sexuelles sur majeurs et de près de 16 000 violences sexuelles sur mineurs. Ces chiffres ne sont, en outre, que la partie émergée de l'iceberg** : les chiffres officiels de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice font état, sur une population de 18 à 75 ans, en moyenne, chaque année, de 280 000 violences sexuelles hors ménage, de 850 000 violences physiques ou sexuelles intraménage, de 190 000 viols ou tentatives de viol . Cette enquête ne concerne pas les mineurs sur lesquels la majorité des agressions sexuelles sont perpétrées et qui sont pourtant les premiers à souffrir d'amnésie post-traumatiques, nécessaire à la survie de la victime et désormais reconnue sur le plan médical.
- ★ Certes, **le délai de prescription est nécessaire à notre société pour sa stabilité, pour le droit à l'oubli et, surtout, au pardon. Mais ce n'est que quand l'amnésie prend fin, que la victime peut commencer son travail de reconstruction, de pardon ou de recherche de vérité. Les professionnels de la réparation et les victimes elles-mêmes rétorquent que l'échec de la procédure judiciaire est moins douloureux que l'impossibilité d'y avoir recours. Le délai de prescription, tel qu'il est aujourd'hui fixé par notre code de procédure pénale, est donc inadapté.**
- ★ Nous considérons **l'adoption de texte comme essentielle tant pour protéger les victimes que soigner les auteurs.**
- ★ **A ceux qui - pour rejeter cette proposition de loi- ont plaidé pour une réforme globale des délais de prescription en matière pénale, nous leur avons répondu que nous aussi nous l'appelions de nos vœux, mais nous estimions qu'il est grand temps, dès aujourd'hui, de répondre aux appels de ces victimes qui ne peuvent rester sans réponse.**

Le groupe SRC avait déposé une motion de rejet préalable sur cette proposition de loi. Celle-ci a été repoussée (30 voix contre 31). L'ensemble des articles ont été adoptés, sans modification, par l'Assemblée nationale. Les explications de vote et le vote, par scrutin public, sur la proposition de loi ont eu lieu le mardi 2 décembre. La proposition de loi n'a pas été adoptée.

## La proposition de loi relative au financement de la recherche oncologique pédiatrique par l'industrie pharmaceutique

*Auteur et Rapporteur : Jean-Christophe Lagarde*

- ★ **2 500 nouveaux cas de cancers pédiatriques sont recensés chaque année en France. Sur ces 2500 cas, 1 700 concernent les enfants âgés entre un et quatorze ans. 700 concernent les adolescents âgés entre quinze et dix-huit ans. 1 enfant sur 400 sera touché par un cancer avant sa majorité. Ces cancers constituent la première cause de décès par maladie des enfants et la troisième cause de mortalité des adolescents. La survie des enfants et adolescents souffrant de ces cancers atteint 75 %.**
- ★ La part de la recherche spécifiquement dédiée à la recherche contre les cancers pédiatriques **n'atteint que 1,5 % à 3 %.**
- ★ Le 3<sup>ème</sup> plan cancer 2014-2019, présenté par François Hollande le 4 février 2014, prévoit **de s'appuyer sur une recherche fondamentale compétitive** comme « *socle des innovations diagnostiques et thérapeutiques* ». Il vise notamment à garantir l'indépendance et la créativité de la recherche **en assurant un taux de financement pour la recherche fondamentale sur le cancer supérieur à 50 %** des crédits de l'ensemble des appels à projets de l'Institut National du Cancer et de l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé. Néanmoins, **aucune mesure spécifique d'ampleur n'est prévue pour soutenir la recherche oncologique pédiatrique.**

### *Vu du groupe UDI*

- ★ L'excellence de notre système de santé se mesure à sa capacité à garantir **un accès équitable à des soins de qualité et à l'innovation thérapeutique**, afin d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladies et de les guérir. Telle est exactement l'ambition poursuivie par cette proposition de loi qui vise à **apporter une réponse à une triple carence en matière de recherche oncologique pédiatrique et de prise en charge des enfants et des adolescents atteints du cancer :**
  - En premier lieu, il s'agit de **pallier l'absence d'une véritable mobilisation de la recherche publique et privée** en matière de recherche oncologique pédiatrique **en développant un fonds de financement** spécifiquement dédié à une recherche indépendante en faveur des enfants victimes du cancer.
  - Il s'agit également **d'améliorer les chances de guérisons des enfants atteints de cancers rares** faisant partie de maladies dites « orphelines » pour lesquels les traitements sont inadaptés **en favorisant l'individualisation des traitements des cancers pédiatriques.**
  - Enfin, l'absence de mesures spécifiques dans le 3<sup>ème</sup> plan cancer 2014-2019 traduit un **manque d'engagement des pouvoirs publics pour lutter contre les cancers pédiatriques.** Il **n'est pas envisageable d'attendre 2019** pour lutter contre la première cause de mortalité infantile par maladie.
- ★ L'adoption de cette proposition de loi aurait permis d'apporter une réponse forte à **la lutte contre les inégalités face au cancer et d'enrayer une spirale négative :** le taux de mortalité des enfants victimes du cancer ne baisse plus depuis le milieu des années 1990 alors même que le taux de cancers sur les enfants augmente de 1 à 3 % chaque année.
- ★ Si nous regrettons la suppression des dispositions de la proposition de loi, **nous saluons néanmoins l'esprit constructif dans lequel se sont déroulés les travaux en commission.**

**La proposition de loi n'a pas été adoptée en séance publique mais nous avons participé à la prise de conscience au Gouvernement de la nécessité de soutenir d'avantage la recherche sur les cancers pédiatriques.**

# En séance

## La proposition de loi visant à accélérer, simplifier et réduire le coût du passage de l'examen du permis de conduire

*Auteur et Rapporteur : Jean-Christophe Fromantin*

- ★ Alors que depuis 2008, les différents Gouvernements ont cherché à moderniser l'apprentissage du permis de conduire, **aucune réforme d'ampleur n'a réellement été entreprise pour réduire les délais d'attente, les coûts ainsi que le taux d'échec.**
- ★ Afin d'accompagner les évolutions dans le domaine la formation de la conduire, **ce texte s'attache à faciliter les conditions d'examen pour obtenir le permis de conduire.** Dans cette perspective, des organismes certificateurs pourront faire passer l'examen, sur la base de la norme Européenne, au coût d'une heure de conduite environ. Les trois objectifs principaux de cette mesure sont donc de : **permettre au candidat de se présenter dès qu'il se sent prêt ; réduire le coût d'une nouvelle présentation à l'examen, en cas d'échec et ouvrir davantage de places d'examen, et donc réduire les délais d'attente.**
- ★ La réussite à cet examen permet d'obtenir « un permis probatoire », sans point, pour une durée de deux ans, sous le contrôle des Inspecteurs du permis de conduire en cas d'infraction. A l'issue de ces deux ans si aucune infraction n'a été commise, le permis doté de six points puis de douze points, est obtenu par le jeune conducteur sur le même principe que le système actuel.
- ★ Cette proposition de loi vise donc à **clarifier le rôle de chacun des acteurs intervenant dans le processus d'obtention du permis de conduire** : les auto-écoles : un rôle de formation ; les Inspecteurs du permis de conduire : un rôle de garant du système (auto-école, élèves) et de la sécurité routière ; et les certificateurs de droit privé : un rôle d'examineur.

### *Vu du groupe UDI*

- ★ Face à l'augmentation exponentielle du prix du permis de conduire et face aux délais d'attente de plus en plus longs, il est devenu urgent de repenser le système du permis de conduire pour le rendre plus flexible et surtout moins coûteux. Il s'agit également d'une **nécessité pour les jeunes qui sont de plus en plus souvent confrontés à de véritables problèmes de financement du permis de conduire.** Alors que le coût du permis B est, en moyenne, de 1600 euros, il peut doubler en région parisienne.
- ★ Ces **contraintes de temps et d'argent** peuvent donc décourager de nombreux jeunes à passer le permis et entraînent de nombreux cas de conduite sans permis.
- ★ Le **permis de conduire conditionne la mobilité de nombreux Français dans certains territoires et il est souvent associé à l'obtention d'un emploi.**
- ★ Face à un constat aussi alarmant, qui pousse **près de 450 000 personnes à rouler sans permis, ce texte apporte une solution claire et efficace à ces différents problèmes,** tout en permettant à chaque acteur d'exercer pleinement sa mission.
- ★ En effet, avant de chercher à réformer les auto-écoles, **il est nécessaire de revoir l'examen du permis de conduire, en tant que tel,** en proposant de le confier à des organismes certificateurs pour fluidifier le système
- ★ Cette augmentation du **nombre de places d'examen, permettra au candidat de se présenter dès qu'il se sent prêt et de réduire les délais d'attente et donc les coûts de présentation à l'examen.**

La proposition de loi n'a pas été adoptée en séance publique .

# Dans la presse

## Réaction aux chiffres du chômage - 27 novembre 2014

Alors que les chiffres du chômage du mois d'octobre sont encore dramatiques, avec 28.400 chômeurs en plus, le groupe UDI par la voix de Philippe Vigier, Président, se désespère de l'inaction du Gouvernement.

« Tous les mois, les chiffres du chômage confirment que la France s'enfoncé dans une crise économique et sociale sans précédent. Tous les mois, nous déplorons que le Gouvernement ne revienne pas sur les fautes, les erreurs et les errements commis depuis le début du quinquennat et sur les conséquences désastreuses de ses décisions injustes socialement et inefficaces économiquement. Le gouvernement n'entend pas le désespoir des Français et continue d'engager notre pays sur la pente du déclin. », déclare Philippe Vigier

## Permis de conduire: l'Assemblée rejette une proposition de réforme de l'UDI - 27 novembre 2014

PARIS, 27 novembre 2014 (AFP) – L'Assemblée nationale a rejeté jeudi une proposition UDI de réforme du permis de conduire, consistant à confier l'essentiel des tâches à des organismes privés, afin de simplifier et abaisser le coût de cet examen. La majorité de gauche a supprimé les trois articles de cette proposition de loi approuvée par l'UMP mais critiquée par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, qui a vanté la réforme gouvernementale en cours d'application, fondée « sur la modernisation du service public du permis de conduire ». L'amendement socialiste de suppression de l'article 1er du texte a été approuvé par 15 voix contre 13, et ceux supprimant les autres articles ont été votés à main levée. La proposition de loi, défendue par le député-maire de Neuilly-sur-Seine Christophe Fromantin dans le cadre d'une journée consacrée aux propositions de loi UDI, visait à désengorger le système en faisant appel à des organismes certificateurs privés agréés par l'Etat tout en conservant un rôle de contrôle aux inspecteurs du permis ... Bernard Cazeneuve, tout en approuvant ce constat – « pour beaucoup de jeunes, le permis de conduire est un permis de travailler », a-t-il répété-, a critiqué le principe du texte proposé et contesté qu'il génère des économies supplémentaires...

## L'Assemblée rejette un texte UDI pour la recherche sur les cancers de l'enfant 27 novembre 2014

PARIS, 27 novembre 2014 (AFP) – L'Assemblée nationale a rejeté jeudi une proposition de loi UDI qui visait à faire financer des recherches sur les cancers de l'enfant par l'industrie pharmaceutique, les socialistes souhaitant faire progresser cette cause mais dans un autre cadre. Ce texte de Jean-Christophe Lagarde, président du parti centriste, suggérait une taxe de 0,15% sur le chiffre d'affaires des laboratoires pharmaceutiques, qu'il était cependant prêt à ramener à 0,05% pour tenir compte des efforts du troisième plan Cancer. Cela aurait, selon lui, généré environ 10 millions d'euros pour la recherche sur ces cancers de l'enfant. La proposition de loi a été signée par quelque 120 députés, essentiellement de l'opposition... Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Santé, a assuré que « la lutte contre le cancer sera toujours une priorité du gouvernement », quel qu'il soit, et rappelé les actions du plan Cancer... Les socialistes majoritaires dans l'hémicycle ont finalement vidé le texte de son contenu, votant des amendements de suppression de chaque article.

## Questions au Gouvernement

« À l'heure où le congrès des maires se réunit, chacun doit comprendre qu'il y aura, pour tous les projets d'intérêt public et collectif du pays, un avant et un après Sivens. Tous les décideurs savent dorénavant qu'un projet administrativement, financièrement et juridiquement bordé peut être arrêté par la volonté d'une minorité agissante appuyée par des casseurs, et ce, malgré le rejet des procédures intentées contre lui. La volonté du Gouvernement de laisser pourrir la situation ...Chaque jour qui passe, c'est la perspective d'une reprise rapide des travaux qui s'éloigne, condamnant ainsi un projet utile. »

**Philippe Folliot, Député du Tarn, 26 novembre**

« Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a choisi d'inscrire à l'ordre du jour un projet de résolution tendant à reconnaître l'État palestinien, au motif qu'il faudrait prendre une initiative pour relancer le processus de paix. Comme peut-on imaginer que le vote d'une résolution ici puisse relancer le processus de paix...Par ailleurs, l'Autorité palestinienne entretient des relations plus qu'ambiguës avec le Hamas, et vous le savez. La création d'un État palestinien est souhaitable, mais à certaines conditions : la fin de la violence, la reconnaissance de l'État d'Israël et le respect des conventions internationales. »

**Rudy Salles, Député des Alpes-Maritimes, 26 novembre**

« Le groupe UDI présentera ce jeudi à notre assemblée une proposition de loi visant précisément à allonger les délais de prescription, apportant une réponse concrète et immédiate aux associations de victimes. Je tiens d'ailleurs à rappeler que le groupe socialiste du Sénat a voté le texte au printemps dernier après un avis de sagesse du Gouvernement. Je vous appelle à mon tour, chers collègues, madame la garde des sceaux, à la sagesse ! Saurons-nous faire du débat un temps de consensus et de rassemblement contre les violences et pour une justice renforcée ?

**Sonia Lagarde, Députée de Nouvelle-Calédonie, 25 novembre**

# Dans la presse

## L'Assemblée se divise sur la prescription des agressions sexuelles –

27 novembre 2014

PARIS, 27 novembre 2014 (AFP) – Les députés se sont divisés jeudi sur l'opportunité d'une proposition de loi UDI allongeant le délai de prescription des agressions sexuelles contre les mineurs, contestée par la gauche qui privilégie une refonte du droit de la prescription devenu incohérent au fil des ans. Faute d'avoir assez de députés en séance, le groupe socialiste n'a pas réussi à faire rejeter durant le débat cette proposition, déjà votée au Sénat. Ainsi une motion de rejet préalable a été repoussée d'extrême justesse (30 voix contre 31). Le texte a donc été examiné et sera soumis au vote solennel des députés mardi après-midi après les questions au gouvernement. Les députés étant beaucoup plus nombreux ce jour-là, il devrait être rejeté si la gauche ne modifie pas sa position. ... Le rapporteur, Sonia Lagarde (UDI), a rappelé que le nombre de plaintes pour agressions sexuelles (23.000 en 2011) était « largement inférieur au nombre d'agressions déclarées dans les enquêtes de victimisation ». Cela s'explique d'une part parce que « près de la moitié des faits sont commis dans le cadre familial que la victime hésite à bouleverser en portant plainte », et d'autre part « parce que nombre de victimes sont atteintes par un phénomène d'amnésie traumatique », a souligné Mme Lagarde. ... Mais la socialiste Colette Capdevielle a jugé que l'allongement de ce délai n'était pas nécessairement dans l'intérêt de la victime, amenée à témoigner « d'événements parfois vieux de 40 ans ». « C'est faire courir le risque de l'échec, faute de preuve. Et rien n'est pire pour une victime qu'elle soit niée dans sa qualité », a-t-elle jugé.

## Carte des régions: les députés UDI désormais contre dans leur « immense majorité » – 25 novembre 2014

PARIS, 25 novembre 2014 (AFP) – Les députés UDI, qui étaient 19 à s'être abstenus lors du vote de la nouvelle carte des régions en première lecture, seront en seconde lecture « une immense majorité à voter contre », a annoncé mardi leur chef de file, Philippe Vigier. Après avoir évoqué « une déception immense » sur le projet de loi, car « tout s'est focalisé autour de deux-trois régions où le stylo du président de la République avait dessiné une masse informe qui a été un peu modifiée », car « les économies ne seront pas au rendez-vous et car « les compétences seront traitées ensuite », M. Vigier a déclaré qu'« une immense majorité du groupe va voter contre et quelques-uns s'abstiendront, mais pas nombreux ». « Nous n'avons été entendus sur rien », a-t-il regretté. « Alors que cette réforme devait être la mère des réformes », cette nouvelle architecture des régions est « un échec » et « un rendez-vous manqué », et « en plein congrès des maires, déjà confrontés à une baisse des dotations, je ne crois pas que ce soit un bon signal », a jugé cet élu d'Eure-et-Loir. Et de reprocher au gouvernement d'être « dans l'incohérence, la confusion, comme sur beaucoup de textes ». Interrogé sur les raisons du durcissement du groupe UDI entre les deux votes, M. Vigier a mentionné « les compétences » car « dans le débat parlementaire, ont été données des assurances sur telle ou telle compétence: les collègues devaient aller vers les régions mais on sait maintenant qu'au prix de bricolages et de décisions internes à la majorité, tout cela a été abandonné ». Autre critique: « il va y avoir trois types de départements: après avoir entendu le président de la République dire en janvier qu'il fallait les maintenir, Manuel Valls expliquer en avril qu'il fallait les supprimer, on va arriver à certains départements intégrés dans des métropoles, des départements ruraux conservés et les autres qui auront un statut hybride ».

## Hommages à Jacques Barrot

### Déclaration de

#### Jean-Christophe Lagarde

Jacques était un humaniste et un démocrate-chrétien comme moi et c'est à ses côtés, au CDS dont il était Secrétaire général, que j'ai débuté mon engagement politique. Notre famille politique perd un de ses membres les plus éminents et les plus exemplaires. La France perd un grand et inlassable serviteur de notre pays, empreint d'une foi et d'un humanisme hors norme dont il a fait preuve dans toutes les responsabilités parlementaires, ministérielles et européennes qu'il a occupées. Le Conseil constitutionnel perd un de ses membres les plus éminents. Nous sommes nombreux à perdre un ami et un exemple. J'adresse à sa famille et à ses amis nos condoléances les plus attristées.

### Déclaration de Philippe Vigier

Les députés du groupe UDI, par la voix de leur Président, Philippe Vigier, saluent la mémoire de Jacques Barrot. Nous apprenons avec une profonde émotion sa disparition. Nos premières pensées vont à sa famille, à ses proches qui l'ont accompagné dans son action publique, à qui nous présentons nos plus sincères condoléances. Homme d'Etat, défenseur infatigable des valeurs humanistes, militant acharné de l'Europe, il était une figure historique du Centre, de notre famille politique. Il nous laisse le souvenir précieux d'un homme attachant, chaleureux, courageux, qui n'a jamais transigé avec ses convictions. Il va profondément nous manquer. Héritiers de ses engagements et de ses combats, nous sommes aujourd'hui orphelins de l'un de nos pères.